

HONORAIRES VENTES

ANCIENS ET NEUFS

- De 0 à 150 000.00€ : **10 % du prix de vente TTC**
- De 151 000.00 € à 250 000.00 € : **8 % du prix de vente TTC**
- Supérieur à 251 000.00 € : **5 % du prix de vente TTC**

V.E.F.A. :

- **5 % du prix de vente TTC**

Les honoraires d'agence seront supportés entièrement par le vendeur et payable à ma signature de l'acte de vente.

GESTION LOCATIVE

- Honoraires de gestion : **7% du loyer mensuel hors charge**
- Assurances garantie loyer impayé + détérioration + défense recours: **3.5% du loyer mensuel ttc**

HONORAIRES D'AGENCE (Location)

BAIL D'HABITATION PRINCIPALE (Article 5 de la loi du 6 juillet 1989)

A la charge du locataire :

- Honoraires de visite, constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : **8.00 € TTC /M2 de surface Habitable**
- Etat des lieux d'entrée : **3.00 € TTC/M2 de surface Habitable**

A la charge du propriétaire :

- Honoraires d'entremise et de négociation : **150.00 € TTC**
- Honoraires de visite, constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : **8.00 € TTC /M2 de surface Habitable**
- Etat des lieux d'entrée : **3.00 € TTC/M2 de surface Totale**

TVA : 8.5%

HONORAIRES BAIL PROFESSIONNEL

BAIL PROFESSIONNEL DE 6 ANS.

- Honoraires de rédaction :	76.22 €
+	
- Honoraires de négociation :	2 mois de loyer TCC
+	
- TVA :	8.5 %
+	
- Constat d'état des lieux :	150.00 € HT (+ 8.5 % TVA)

Les honoraires d'agence et le constat d'état des lieux seront supportés entièrement par le locataire et payable directement au mandataire.

HONORAIRES BAIL COMMERCIAL

- Rédaction :	76.22 €
+	
- Honoraires de négociation :	2 mois de loyer TTC + TCC
+	
- TVA :	8.5 %
- Constat d'état des lieux :	150.00 € HT (+ 8.5 % TVA)

Les honoraires d'agence et le constat d'état des lieux seront supportés entièrement par le locataire payable directement au mandataire

HONORAIRES D'ESTIMATION D'UN BIEN VENTE OU LOCATION

- Honoraires HT :	368.66 €
- TVA 8.5 % :	31.34 €
- Honoraires TTC :	400.00 €